

# **PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE**

## **SCRUTIN DU 15 OCTOBRE 2020**

### **OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des Etablissements Publics - 2020**

Le 15 octobre 2020, à partir de 9h30 s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté n°2020-28 du 5 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Haute-Marne, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°2020-26 modifié, les réclamations sur la liste électorale pouvaient être communiquées à la commission de recensement et de dépouillement avant le 8 septembre 2020. Aucune réclamation relative à la liste électorale n'a été reçue.

#### Sont présents :

- Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Président du Centre de Gestion et Vice-Président du Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits, Président de la commission de recensement et dépouillement des votes
- Madame Sylviane DENIS, Maire de Rançonnières,
- Monsieur Joël AGNUS, Maire de Chatonrupt-Sommermont
- Monsieur Didier COGNON, membre du Conseil d'Administration de Chaumont Habitat
- Monsieur Sébastien GUNTHER, Chef du Bureau des Collectivités Locales et de l'Intercommunalité à la Préfecture de la Haute-Marne
- Madame Mélanie MENET, Directrice de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Haute-Marne
- Madame Anne DESBARRES, Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne

Est désigné(e) Secrétaire, parmi les services du Centre de Gestion : Anne DESBARRES

Représentant de la LISTE reçue : Jean-Marie WATREMETZ pour la liste présentée par lui.

**A 9 heures 50, le Président a déclaré le scrutin ouvert.**

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- Non acheminées par la poste	4
- Ne comportant pas la signature de l'électeur ou son nom écrit lisiblement ou un autre nom	2
- Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	

**A 10 heures 40, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.**

La commission de recensement et de dépouillement a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 66
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion : 37 enveloppes blanches
- nombre d'enveloppes dans l'urne : 115 de votes
  - enveloppes à une voix : 94
  - enveloppes à 10 voix : 20
  - enveloppes à 100 voix : 1

Puis, elle a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 393
- Nombre de Bulletins nuls : 1 (1 enveloppe 1 voix sans bulletin)
- Nombre de Bulletins blancs : 0
- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 393**

**Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence : 393**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste présentée par Jean-Marie WATREMETZ	393

Sont annexés à ce procès-verbal l'ensemble des enveloppes extérieures mises à part, la feuille d'émargement ainsi que les bulletins nuls ou blancs.

Sont déclarés élus :

Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Mandat électif	Etablissement	Nom	Prénom	Mandat électif	Etablissement
WATREMETZ	Jean-Marie	Maire	SIAE de la Source des Dhuits	BABOUOT	Pascal	Maire	SIAE de la Source des Dhuits
COGNON	Didier	Conseiller municipal	Syndicat Mixte du Pays de Chaumont	ROUSSEL	Frédéric	Conseiller municipal	Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
MARTINELLI	Stéphane	Maire	SIAE de la Source des Dhuits	MENET	Michel	Maire	SIAE de la Source des Dhuits
ETIENNE	Pierre	Adjoint au Maire	Syndicat Mixte du Pays de Chaumont	DARTIER	Maurice	Maire	SDED 52

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 octobre 2020 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président  
  
 Jean-Marie WATREMETZ

Le Secrétaire

  
 Anne DESBARRES

Les représentants de la commission départementale de recensement et dépouillement des votes

